



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## Prévenir et lutter contre l'illettrisme

*Kit pédagogique de sensibilisation et d'information à la  
prévention et à la lutte contre l'illettrisme*



Annette Gien, IEN circonscription Nevers Sud Nivernais 1  
Pierre-Alain Chiffre, IA-IPR de Lettres, académie de Dijon

Avec la collaboration du Capitaine Bruno Plaza, Chef du Centre du Service National de Dijon  
Etienne Baggio, service communication de la direction du service national  
Marie-Hélène Allegrini, chef de la cellule chargée des relations publiques à l'ESN-NE

# Sommaire

Pourquoi ce kit pédagogique ?	3
<b>Fiche n°1</b> : Illettrisme et prévention de l'illettrisme : de quoi parle-t-on ?	5
<b>Fiche n°2</b> : La journée défense et citoyenneté (JDC) et les signalements JDC	7
<b>1<sup>ère</sup> partie</b> : Les évaluations en lecture passées dans le cadre de la journée défense et citoyenneté et situation de la Bourgogne	7
<b>2<sup>ème</sup> partie</b> : Présentation d'un exemple de fiche de liaison – celle de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre – adressée par l'IEN-IO aux lycées généraux et technologiques ou aux lycées professionnels lorsqu'un élève est repéré en très grande difficulté lors de la passation des tests JDC	14
<b>Fiche n°3</b> : Présentation et analyse de deux parcours scolaires : comment identifier dans ces parcours des zones de fragilités susceptibles de conduire à une situation d'illettrisme ?	17
<b>1<sup>ère</sup> partie</b> : Quelques points de repère pour comprendre deux parcours scolaires, celui de Marie et celui de Jean	17
<b>2<sup>ème</sup> partie</b> : Présentation de ces deux parcours scolaires	18
<b>3<sup>ème</sup> partie</b> : Analyse de ces deux parcours scolaires	20
<b>Fiche n°4</b> : Prévenir l'illettrisme en assurant une maîtrise irréversible des acquis de base	21
<b>Fiche n°5</b> : Ressources en ligne concernant la prévention de l'illettrisme	27
<b>Fiche n°6</b> : Plan académique de prévention de l'illettrisme	28
<b>Fiche n°7</b> : Des exemples académiques : présentation de quelques actions entreprises depuis la rentrée 2014	29
<b>Fiche n°8</b> : Un exemple particulier ; présentation du travail mené dans le bassin Nevers/Morvan sur le continuum pédagogique et la sécurisation du parcours de l'élève	30

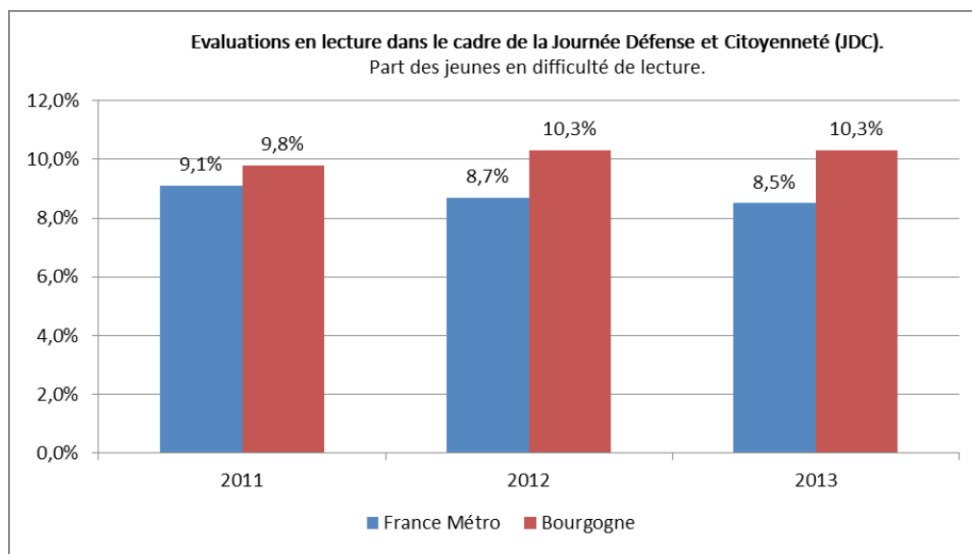
## Pourquoi ce kit pédagogique ?

Les tests passés en 2013 par 763000 jeunes de 17 ans lors de la journée défense et citoyenneté (JDC) révèlent au niveau national, **Métropole et DOM confondus**, que 9,6% de ces jeunes sont en difficulté de lecture et n'accèdent pas à la compréhension des textes. Parmi ces 9,6% de jeunes, 4,1% sont repérés en très grande difficulté de lecture, ce qui les conduit à une situation proche de l'illettrisme.

### Pourquoi une urgence de l'action dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme en Bourgogne ?

Si l'on s'en tient aux taux de la France métropolitaine, 8,5% des jeunes sont en difficulté de lecture, 3,5% en très grande difficulté de lecture. Or **la Bourgogne fait partie des sept régions de France métropolitaine dont le taux de jeunes repérés en difficulté de lecture est supérieur à 10%**.

De plus si l'on constate une baisse du taux national depuis 2011, il n'en est pas de même pour l'évolution du taux académique.



Si l'on détaille les données dont on dispose :

- En Côte d'Or (21) : 8,3% de jeunes en difficulté de lecture, dont 3,2% en très grande difficulté (2012 : 7,8% dont 2,9%) ;
- Dans la Nièvre (58) : 11,7% de jeunes en difficulté de lecture, dont 4,8% en très grande difficulté ; (2012 : 11,2% dont 4,4%) ;
- En Saône-et-Loire (71) : 10,4% de jeunes en difficulté de lecture, dont 3,7% en très grande difficulté (2012 : 10,8% dont 4%) ;
- Dans l'Yonne (89) : 12,3% de jeunes en difficulté de lecture, dont 4,5% en très grande difficulté (2012 : 12,4% dont 5,2%).

## Un plan pluriannuel de prévention et de lutte contre l'illettrisme

Face à cette situation nationale, un plan pluriannuel de prévention et de lutte contre l'illettrisme a été élaboré par le ministère de l'Éducation nationale, en lien avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), et présenté en novembre 2013 (circulaire n°2013-179 du 12-09-2013).

Les éléments de repère présentés dans la suite de ce document s'inscrivent dans l'un des quatre objectifs de ce plan pluriannuel de prévention et de lutte contre l'illettrisme : **la sensibilisation et l'information des équipes pédagogiques et éducatives.**

La nécessité de cette sensibilisation et de cette information est d'ailleurs rappelée dans la circulaire n°2014-068 du 20-05-2014 pour la préparation de la rentrée scolaire 2014 ainsi que dans le *Bilan de l'enquête sur les réponses apportées aux jeunes détectés en difficulté de lecture lors de la journée défense et citoyenneté (JDC) - Année 2012* publié le 14/03/14. Dans le cadre de ce bilan, réalisé par la DGESCO à partir d'une enquête menée auprès des services départementaux de l'éducation nationale, apparaît en effet la nécessité de tirer un meilleur parti des tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française passés par la plupart des jeunes - entre la date de leur recensement et leurs dix-huit ans - lors de la journée défense et citoyenneté : cela implique de « travailler sur la communication autour des tests, de leurs objectifs, de leur intérêt en direction des élèves, en direction des acteurs ».

Fournir des données précises, faire mieux connaître les tests d'évaluation passés par les jeunes lors de la journée défense et citoyenneté, présenter et analyser le parcours scolaire de deux élèves identifiés en grande difficulté dès la maternelle et le primaire et dont l'un a été repéré en 2012 en situation d'illettrisme lors de la journée défense et citoyenneté, proposer diverses ressources en ligne disponibles concernant la prévention de l'illettrisme et la journée défense et citoyenneté : telles sont les visées de ce document à destination des équipes pédagogiques et éducatives de l'académie de Dijon.

# *Fiche n°1*

## **Illettrisme et prévention de l'illettrisme : de quoi parle-t-on?**

### **Quelques définitions**

- **Illettrisme**

« On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.»

« Etre illettré, c'est donc ne pas disposer, après avoir pourtant été scolarisé, des compétences de base (lecture, écriture, calcul) suffisantes pour faire face de manière autonome à des situations courantes de la vie quotidienne : écrire une liste de courses, lire une notice de médicament ou une consigne de sécurité, rédiger un chèque, utiliser un appareil, lire le carnet scolaire de son enfant, entrer dans la lecture d'un livre... »

Définitions de l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme)

- **Analphabétisme**

On parle d'analphabétisme pour des personnes qui n'ont jamais été scolarisées et qui n'ont donc jamais été confrontées à l'apprentissage du code écrit dans aucune langue. Il ne s'agit pas pour ces personnes des renouer avec la culture de l'écrit mais d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage du code écrit.

- **Français langue étrangère, français langue seconde  
(FLE / FLS)**

Les nouveaux arrivants dans notre pays, quand ils ne parlent pas le français ou quand ils le parlent peu, doivent apprendre notre langue. Ces personnes allophones relèvent donc de l'apprentissage d'une nouvelle langue, le français. Des démarches d'apprentissage en FLE et en FLS sont alors mises en place.

*Ces trois mots définissent donc des situations différentes qu'il  
convient de bien distinguer pour apporter les solutions appropriées.*

## • Prévention de l'illettrisme et lutte contre l'illettrisme

« Si l'illettrisme est bien un phénomène **post-scolaire** à proprement parler, les difficultés rencontrées très tôt par l'élève peuvent en être des signes précurseurs. C'est donc dès l'école maternelle et tout au long de la scolarité obligatoire qu'il faut **prévenir l'illettrisme** en apportant des réponses adaptées aux facteurs de vulnérabilité, afin d'assurer **une forme d'irréversibilité des acquis de base** : c'est le **cœur** même des missions de l'éducation nationale. »

Eduscol, portail national des professionnels de l'éducation

- Tant qu'un jeune est scolarisé, on parle donc de **prévention de l'illettrisme**, le rôle crucial de l'école étant, « d'abord, de favoriser l'entrée dans le langage et son appropriation à travers l'expression orale, puis d'apprendre à tous les enfants à lire, à comprendre les textes, à s'exprimer à l'oral et à l'écrit de manière fluide et efficace. »

Eduscol, portail national des professionnels de l'éducation

- Dès qu'une personne n'est plus scolarisée, qu'elle est repérée en situation d'illettrisme, on parle alors de lutte contre l'illettrisme.

## • Irréversibilité des acquis de base

Le palier 2 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est le seuil en deçà duquel on parle d'illettrisme. **Sécuriser le parcours des élèves**, c'est donc assurer l'irréversibilité des acquis de base, c'est-à-dire la validation du palier 2 afin d'empêcher un jeune d'être par la suite repéré en situation d'illettrisme.

*Etre en situation d'illettrisme, ce n'est donc pas faire des erreurs d'orthographe, c'est ne plus maîtriser la lecture et l'écriture.*

## **Fiche n°2**

### **La journée défense et citoyenneté (JDC) et les signalements JDC**

#### **1<sup>ère</sup> partie : Les évaluations en lecture passées dans le cadre de la journée défense et citoyenneté et situation de la Bourgogne**

*La Défense est un acteur majeur de la détection et de l'orientation des jeunes en difficulté, et tout particulièrement en ce qui concerne la connaissance de la langue française. Pour cela, elle met en œuvre des tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française lors des journées défense et citoyenneté (JDC). Ces tests sont le seul outil systématique, annuel et universel de connaissance du niveau de maîtrise du français par la population.*

#### **La journée défense et citoyenneté**

- La formation de tous les jeunes aux enjeux de la défense et de la citoyenneté repose, depuis la loi du 28 octobre 1997 suspendant le service militaire, sur un Parcours de citoyenneté. Ce dernier comporte trois étapes obligatoires : l'enseignement de défense dans les programmes des établissements d'enseignement du second degré, le recensement des jeunes Français à l'âge de 16 ans et la JDC.
- La JDC concerne tous les jeunes de nationalité française. Cette journée intervient, pour la majorité d'entre eux, entre la date de leur recensement et leurs dix-huit ans.
- Le certificat de participation à cette journée est exigé pour la passation des examens publics (BEP, CAP, baccalauréat, permis de conduire...).
- La JDC a pour vocation première de favoriser la compréhension par les jeunes citoyens des enjeux de la défense et de la sécurité nationale, tout en les sensibilisant aux différentes formes d'engagement qui leur sont proposées.
- La JDC se compose de trois animations pédagogiques (env. 50 min. chacune) sur la défense du pays, d'une initiation aux gestes de premiers secours (60 min.) et d'une visite du site (60 min.).
- En outre, des tests de français de l'Éducation nationale sont effectués par les jeunes au cours de la journée. Ces tests permettent de dresser, chaque année, un état des lieux des performances en maîtrise de la langue française des personnes évaluées, et de repérer plus particulièrement les jeunes se trouvant en difficulté de lecture. Cette évaluation massive a concerné, en 2013, 763 000 personnes. Depuis la mise en place des premières journées en 1998, ce sont plus de 10 millions de jeunes qui ont suivi ces évaluations.
- Par ailleurs, au cours de la journée défense et citoyenneté, les jeunes en situation de décrochage scolaire sont repérés et reçus en entretiens individuels.

## Les tests proposés lors de la journée défense et citoyenneté

- Les tests de maîtrise de la langue française, dits « tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française », sont conçus par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale.
- Leurs résultats sont exploités par cette même direction, qui est en charge de leur analyse et de leur publication une fois par an (résultats nationaux, régionaux, départementaux et par académie).
- Ces tests s'adressent à des jeunes qui ont eu des parcours scolaires, socio-professionnels très différents. Ce public, dont une grande partie est encore scolarisée, se caractérise par sa très forte hétérogénéité. Les tests en ont tenu compte, puisqu'ils ont été conçus pour être d'un niveau de difficulté acceptable pour tous les jeunes.
- Depuis 2009, une nouvelle procédure de passation des tests a été mise en place : les tests sont désormais automatisés. Les jeunes répondent, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui leur sont projetées et qui défilent automatiquement. Cette standardisation des procédures a permis de réduire la variabilité liée à la passation, qui pouvait exister auparavant.
- Les résultats - correction et établissement des scores - sont également saisis de manière automatisée, ce qui a renforcé leur fiabilité.
- La passation des tests dure 30 minutes et comporte plusieurs modules permettant de repérer les faibles lecteurs, c'est-à-dire les élèves :
  - qui n'ont pas acquis **l'automatisation dans le déchiffrage du code** et qui ne sont donc pas en mesure de mettre en œuvre les mécanismes de déchiffrage des mots écrits (module du test qui s'appuie sur l'homophonie entre un mot et un pseudo-mot : les jeunes doivent décoder le pseudo-mot et déterminer le plus rapidement possible quel est le mot) ;
  - qui ont **une compréhension langagière faible due à une très grande pauvreté des connaissances lexicales** (module du test où les jeunes entendent - pour éviter l'écueil du déchiffrage - prononcer un mot et un pseudo-mot : ils doivent déterminer quel est le mot dans les deux propositions qui leur sont faites) ;
  - **qui ne sont pas en mesure de comprendre un document** (un premier module prend appui sur lecture d'un document fonctionnel tiré de la vie courante ; un second module prend appui sur un document narratif assez court où l'on évalue des choses simples : repérage des personnages présents dans l'histoire, de la chronologie de l'histoire, présence du dialogue ; inférences simples à partir d'informations explicites présentes dans le texte...).



## Les profils évalués

- 5 profils de lecteurs sont évalués lors de la passation des tests :
  - **Le profil 5** : divisé en quatre sous-profils allant du 5a, 5b, 5c au 5d, il regroupe les lecteurs efficaces dont les bases sont solides (5d), et ceux qui, en dépit de difficultés d'identification de mots (5c), d'un niveau lexical faible (5b) ou des deux (5a), compensent leurs lacunes et réussissent au moins en partie les épreuves de lectures complexes proposées dans les deux modules consacrés la lecture d'un document.
  - **Le profil 4** : les jeunes déchiffrent bien. Ils ont un niveau de lexique correct, mais comprennent mal ce qu'ils lisent.
  - **Le profil 3** : malgré un niveau de lexique correct, la lecture reste laborieuse, par manque d'automatisme dans le traitement des mots.
  - **Le profil 2** : le déficit de compréhension est principalement lié à un niveau lexical très faible.
  - **Le profil 1** : les jeunes ne disposent pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits, et manifestent une compréhension très déficiente.
- Les profils 1 et 2 regroupent des jeunes présentant des difficultés sévères en lecture et proches d'une situation d'illettrisme ; les profils 3 et 4 regroupent des jeunes ayant de très faibles capacités de lecture (les jeunes du profil 3 étant davantage en difficulté avec les automatismes de lecture, ceux du profil 4 avec les connaissances lexicales). Les profils 5d et 5c regroupent les lecteurs efficaces (même si le profil 5c fait notamment apparaître une plus grande lenteur que le profil 5d à traiter ce qui est demandé). Les profils 5a et 5b regroupent des élèves qui demeurent de médiocres utilisateurs de l'écrit : la lecture reste une activité laborieuse et les acquis sont fragiles.

MINISTERE ÉDUCATION NATIONALE PROFILS DEPP							
PROFIL	PROFIL		traitements complexes	automatisme de la lecture	connaissances lexicales	CHIFFRES 2012 France métropolitaine et DOM	CHIFFRES 2013 France métropolitaine et DOM
5	5d	Lecteurs efficaces	+	+	+	81%	81,8%
	5c		+	-	+		
	5b	Lecteurs médiocres	+	+	-	9,2%	8,6%
	5a		+	-	-		
4	4	Très faibles capacités de lecture	-	+	+	5,5%	5,5%
3	3		-	-	+		
2	2	Difficultés sévères SITUATION ILLETTRISME SELON DEFINITION ANLCI	-	+	-	4,4%	4,1%
1	1		-	-	-		

## Les résultats nationaux pour l'année 2013

- Les évaluations menées en 2013 lors de la journée défense et citoyenneté révèlent au niveau national (métropole et DOM confondus) que **9,6 %** des jeunes sont en difficulté de lecture (profils 1 à 4), dont **4,1%** en difficultés sévères (profils 1 et 2).
- Les jeunes en difficulté de lecture sont moins nombreux que par les années précédentes : 10,6% en 2009, 10,8% en 2010, et 10,4% en 2011, 9,9% en 2012, 9,6% en 2013.
- Les résultats montrent que les garçons sont le plus souvent en difficulté (11,1%) que les filles (8,1%).

Évolution de la répartition des garçons et filles selon leur profil de compétences (%)

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Ensemble</b>					
Lecteurs efficaces	79,8	79,6	80,3	81,0	81,8
Lecteurs médiocres	9,6	9,6	9,4	9,2	8,6
En difficulté de lecture	10,6	10,8	10,4	9,9	9,6
<i>dont en grave difficulté</i>	5,1	5,1	4,8	4,4	4,1
<b>Garçons</b>					
Lecteurs efficaces	78,0	77,9	78,9	79,9	80,9
Lecteurs médiocres	9,4	9,5	9,0	8,7	8,1
En difficulté de lecture	12,6	12,6	12,1	11,5	11,1
<i>dont en grave difficulté</i>	5,9	5,9	5,5	5,0	4,6
<b>Filles</b>					
Lecteurs efficaces	81,7	81,5	81,7	82,1	82,7
Lecteurs médiocres	9,7	9,8	9,7	9,6	9,2
En difficulté de lecture	8,6	8,7	8,6	8,3	8,1
<i>dont en grave difficulté</i>	4,2	4,2	4,2	3,9	3,6

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : ministère de la défense - DSN, MENESR DEPP

## Les résultats en Bourgogne pour l'année 2013<sup>1</sup>

- En Bourgogne, les évaluations font apparaître des taux de jeunes en difficulté de lecture et en très grande difficulté de lecture supérieurs aux taux nationaux : **10,3%** (profils 1 à 4), dont **3,8 %** en difficultés sévères (profils 1 et 2). Ce sont ces jeunes repérés en très grande difficulté de lecture qui risquent le plus de tomber rapidement en situation d'illettrisme, une fois sortis du système scolaire.
- Si l'on détaille les données dont on dispose :
  - En Côte d'Or (21) : 8,3% de jeunes en difficulté de lecture, dont 3,2% en très grande difficulté (2012 : 7,8% dont 2,9%) ;
  - Dans la Nièvre (58) : 11,7% de jeunes en difficulté de lecture, dont 4,8% en très grande difficulté ; (2012 : 11,2% dont 4,4%) ;
  - En Saône-et-Loire (71) : 10,4% de jeunes en difficulté de lecture, dont 3,7% en très grande difficulté (2012 : 10,8% dont 4%) ;
  - Dans l'Yonne (89) : 12,3% de jeunes en difficulté de lecture, dont 4,5% en très grande difficulté (2012 : 12,4% dont 5,2%).

		2013				
dép.	nom	effectif total	Jeunes en grave difficulté		Jeunes en difficulté	
21	Côte-d'Or	6028	3,2%	195	8,3%	499
58	Nièvre	2283	4,8%	109	11,7%	267
71	Saône-et-Loire	6034	3,7%	223	10,4%	626
89	Yonne	3949	4,5%	177	12,3%	485

Source : ministère de la défense - DSN, MEN-MESR-DEPP

- Comparaison avec les autres régions en France métropolitaine :
  - Sur 22 régions, 17 affichent un pourcentage moindre ou égal à celui de la Bourgogne pour les jeunes en difficulté de lecture (entre 6,0% et 10,3%) ;
  - 7 régions, dont la Bourgogne, ont des taux supérieurs à 10% (compris entre 10% et 14,4%) ;
  - La région affichant le taux le plus haut de jeunes en difficulté de lecture (14,4%) est la Picardie ;
  - La région affichant le taux le plus bas de jeunes en difficulté de lecture (6,0%) est la Corse.

<sup>1</sup> Source : ministère de l'Éducation nationale (DEPP). Cf note d'information n°12 – avril 2014 de la DEPP.

## La transmission des données

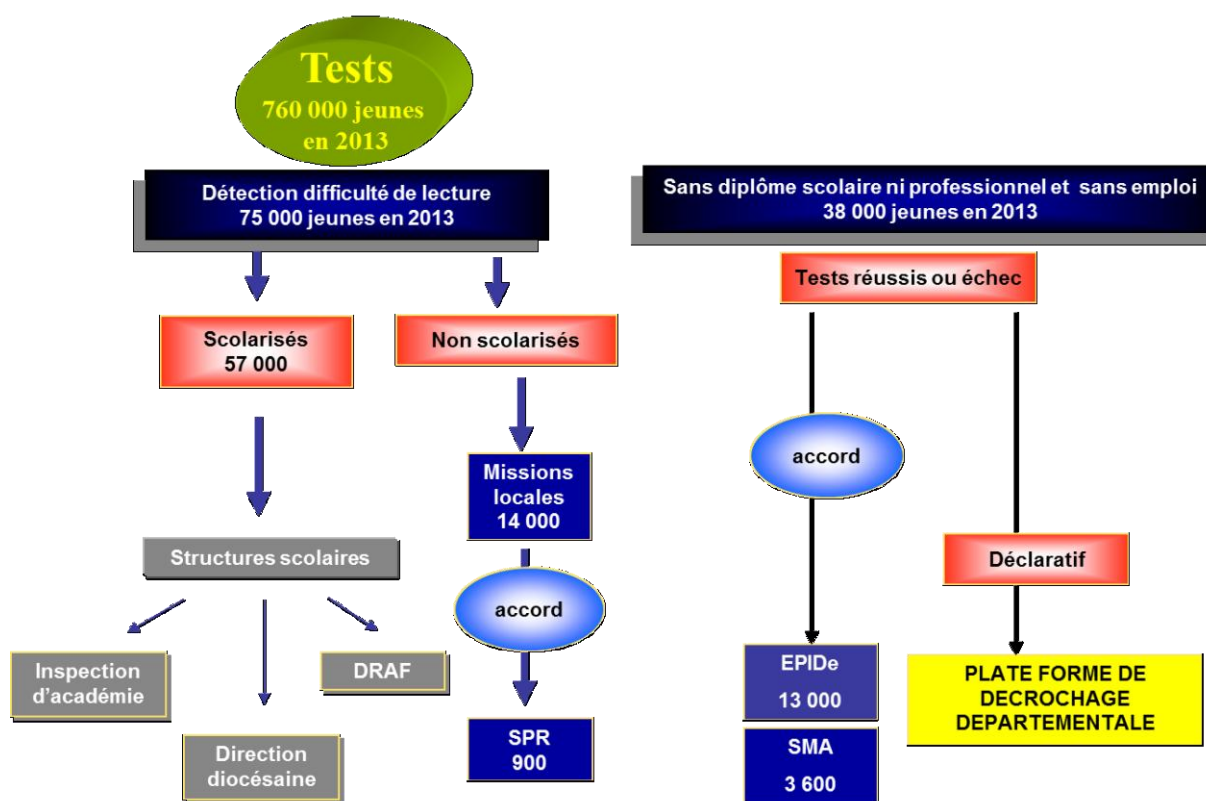
- Les coordonnées des jeunes repérés en difficulté de lecture et scolarisés sont transmises aux structures scolaires :
  - DSDEN s'ils sont inscrits dans l'enseignement public ;
  - directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) s'ils sont inscrits dans un lycée agricole ;
  - directions diocésaines s'ils sont inscrits dans l'enseignement privé sous contrat.
- Les coordonnées des jeunes repérés en difficulté de lecture et non scolarisés sont transmises :
  - aux Missions locales, couvrant l'ensemble du territoire ;
  - et éventuellement au dispositif « Savoirs pour réussir » de la fondation de la Caisse d'épargne.
- Les coordonnées des jeunes repérés en situation de décrochage scolaire sont transmises :
  - aux « plates-formes d'appui et de suivi aux décrocheurs », mises en place par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ; depuis 2012, ces plates-formes ont la mission de rechercher les meilleures conditions pour accompagner les personnes ; elles favorisent un retour à une formation ou à une qualification permettant un accès à l'emploi ;
  - et, si le jeune donne son accord, aux Etablissements publics d'insertion de la défense (EPIDE) ou au Service militaire adapté (SMA) venant en aide aux ultramarins.

### Pour récapituler :

**L 'ensemble des lecteurs repérés en difficulté aux JDC ne maîtrisent pas les traitements complexes requis pour l'accès à l'information et à la compréhension d'un document.**

**La pauvreté des connaissances lexicales est un facteur déterminant de la difficulté sévère en lecture.**

## DISPOSITIF D'ORIENTATION DES JEUNES REPERES EN DIFFICULTE LORS DES JDC



*Document rédigé par l'académie de Dijon  
Mis à jour et validé par la direction du service national, le 12 mai 2014*

## 2<sup>ème</sup> partie : Un exemple de fiche de liaison entre DSDEN – LEGT – LP concernant des jeunes repérés en situation d'illettrisme aux JDC

SIGNALEMENT JDC (journée défense citoyenneté)  
**Repérage des jeunes en situation d'illettrisme**  
FICHE DE LIAISON DSDEN de la Nièvre – LEGT ou LP

On distingue chez les très faibles lecteurs 3 ensembles majeurs de difficultés :

- Une mauvaise **automatisation** des mécanismes responsables de l'identification des mots (plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens du texte, les très faibles lecteurs doivent le consacrer à la reconnaissance de mots alors que cela devrait se faire de façon rapide et automatique).
- Une **compréhension langagière insuffisante**, due à une très grande pauvreté des **connaissances lexicales** orales.
- Une pratique défailante des **traitements complexes** requis pour l'accès à l'information et la compréhension d'un document.

A partir de la combinaison des résultats aux différentes épreuves, ces évaluations en lecture permettent de distinguer 4 profils de jeunes : les profils 1 et 2 qui concernent des jeunes repérés en situation d'illettrisme, les profils 3 et 4 qui concernent des jeunes qui présentent de très faibles compétences de lecteurs.

Les jeunes relevant des **profils 1 et 2** voient leurs faiblesses expliquées par un déficit important de vocabulaire. Les jeunes relevant du **profil 1** n'ont de surcroît pas installé les mécanismes de traitement des mots écrits. Parmi ces jeunes, certains sont même non lecteurs. Les jeunes relevant des **profils 3 et 4** ont un niveau lexical correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

Profils de lecteurs	Connaissances lexicales	Automaticité de la lecture	Traitement complexe
4	+	+	-
3	+	-	-
2	-	+	-
1	-	-	-

FICHE DE LIAISON DSDEN de la Nièvre – LEGT ou LP

A retourner à la DSDEN de la Nièvre– service Orientation

**Date du signalement :**

**Etablissement :**

**NOM de l'élève :**

**Prénom :**

**Date de naissance :**

**Formation ou classe :**

**Profil :**

I) Diagnostic scolaire

Tableau à remplir par le professeur de lettres

Champs	Activités	OUI	NON
Connaissances lexicales	L'élève peut-il s'exprimer à l'oral comme à l'écrit dans un vocabulaire approprié et précis ?		
Automatisation de la lecture	L'élève peut-il lire seul un énoncé, une consigne, un texte ?		
Traitement complexe	L'élève comprend-il un texte narratif court ? L'élève peut-il dégager le thème d'un texte ? L'élève peut-il repérer des informations explicites dans un texte ? L'élève peut-il repérer des éléments implicites nécessaires à la compréhension d'un texte ? L'élève peut-il effectuer seul des recherches dans des ouvrages documentaires (livres, multimédia) ?		

- Observations du professeur de lettres :

- Observations du professeur principal :

II) L'élève reçoit-il une aide spécifique ?

		OUI (décrire l'action mise en place)	NON
Dans le cadre du temps scolaire	aide individualisée adaptée au sein de la classe		
	dispositifs spécifiques		
	autre		
En dehors du temps scolaire	dans le cadre de la MLDS		
	dans le cadre d'une association		
	autre		

- Entretien avec le professeur principal : oui non

Observations du professeur principal :

- Entretien avec le COP : oui non

Avis du COP :

**Date de transmission à la DSDEN :**

**Signature du chef d'établissement :**



### Fiche n°3

## Présentation et analyse de deux parcours scolaires : comment identifier dans ces parcours scolaires des zones de fragilités susceptibles de conduire à une situation d'illettrisme ?

### 1<sup>ère</sup> partie : Quelques points de repère pour comprendre deux parcours scolaires, celui de Marie et celui de Jean

#### Rappels

- L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) parle **d'illettrisme** pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.
- Parler d'illettrisme suppose un **diagnostic postérieur** à la sortie du système scolaire.
- Les difficultés observables à l'école peuvent en revanche être des **précurseurs de l'illettrisme**.

#### Prévention de l'illettrisme

- Palier 2 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : il assure ce que Viviane Bouysse, inspectrice générale de l'éducation nationale, appelle « l'irréversibilité des acquis de base ».
- Scolarité obligatoire : période longue de prévention de l'illettrisme qui passe par la prévention des difficultés d'apprentissage et la remédiation pour celles qui n'ont pu être évitées.
- La première prévention des difficultés d'apprentissage est à rechercher dans la qualité des pratiques ordinaires (enseignement et aides apportées au sein de la classe).
- L'objectif à poursuivre tout au long de la scolarité obligatoire est donc d'assurer l'irréversibilité des acquis de base.

#### Situation de Marie et de Jean

- Marie et Jean accomplissent leur scolarité dans l'académie de Dijon.
- Tous deux ont passé les tests d'évaluation JDC en 2012.
- Jean a été repéré **en situation d'illettrisme** lors de la passation de ces tests.

## 2<sup>ème</sup> partie : Présentation de ces deux parcours scolaires

### *Situation de Marie et de Jean durant l'année scolaire 2013/2014*

Marie	Jean
<p>Marie est scolarisée en terminale CAP. <b>Elle a participé en 2012 à la journée défense et citoyenneté et a répondu avec succès aux tests de lecture.</b> Elle n'a donc pas fait partie de la liste des jeunes signalés en situation d'illettrisme.</p> <p>Marie obtient de bons résultats en Terminale CAP, qui lui valent les encouragements du conseil de classe (moyenne de Marie : 14,7 ; moyenne de classe : 12,8). Les appréciations en français, anglais et histoire-géographie montrent une élève motivée, sérieuse et qualifient ses résultats de très bons.</p>	<p>Jean est scolarisé en terminale CAP. <b>Il a participé en 2012 à la journée défense et citoyenneté, a été détecté comme élève en situation d'illettrisme et classé en profil 1 (difficultés dans les mécanismes de base de traitement du langage écrit, déficit important de vocabulaire et difficulté à traiter les tâches complexes).</b></p> <p>Jean est un élève qui effectue une scolarité en CAP avec des résultats très hétérogènes selon les disciplines : français : 6,75/20, anglais : 13,7/20, histoire-géographie : 15,2/20, mathématiques-sciences : 6/20.</p>

### *Résumés des parcours scolaires de Marie et de Jean avant l'année scolaire 2013/2014*

<p>Le parcours scolaire de Marie révèle des <b>fragilités dès le début de sa scolarisation</b>. La scolarité de Marie a été marquée par redoublement à l'école primaire et un parcours difficile au collège puisqu'elle a été orientée en SEGPA après sa classe de cinquième. En SEGPA, Marie <b>valide le palier 2 du socle commun</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dès le <b>CP</b>, des difficultés en lecture orale et compréhension de la lecture, en orthographe et en mathématiques sont soulignées tout comme des difficultés de concentration.</li><li>• A partir du <b>CE1</b>, les appréciations portées par les enseignants soulignent l'absence fréquente de compréhension des consignes.</li><li>• Redoublement du <b>CE2</b>.</li></ul>	<p>Le parcours scolaire de Jean révèle, comme celui de Marie des <b>fragilités dès le début de sa scolarisation</b>. La scolarité de Jean a été marquée par un redoublement au CP et un parcours difficile au collège puisqu'il a effectué toute sa scolarité en SEGPA. Contrairement à Marie, Jean <b>n'a pas validé le palier 2 du socle commun</b> à la sortie du collège.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dès le <b>CP</b>, des difficultés très importantes en lecture orale et compréhension de la lecture, en orthographe et en mathématiques sont soulignées. On note dans les appréciations que « tout va mal » et un « manque d'effort ».</li></ul> <p>Redoublement du <b>CP</b></p>
--	--

●En fin de **CM2**, le palier 2 n'est pas validé : plusieurs items de la compétence 1 (maîtrise de la langue française) ne sont pas validés : inférer des informations nouvelles (informations implicites) , repérer les effets de choix formels (emplois de certains mots...) ; utiliser ses connaissances sur un texte pour mieux le comprendre, maîtriser quelques relations de sens entre les mots, conjuguer les verbes, utiliser le temps à bon escient et maîtriser l'orthographe grammaticale. La plupart des items de la compétence 3 (Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) ne sont pas non plus validés.

●En 6<sup>ème</sup>, un PPRE passerelle est mis en place en mathématiques. Malgré cela, les résultats demeurent insuffisants en mathématiques tout comme dans la plupart des disciplines. Le manque d'apprentissage régulier des leçons est souligné. **Marie ne comprend pas la culture du collège** : elle ne comprend pas ce que l'on exige d'elle, pourquoi on doit apprendre une leçon et comment on procède à cet apprentissage.

●En 5<sup>ème</sup> : les problèmes de concentration s'accroissent. Orientation en SEGPA.

●En 3<sup>ème</sup> **SEGPA**, les résultats de Marie sont excellents dans toutes les disciplines (16 de moyenne) : Marie **reprend confiance** en elle ; un travail et une attitude exemplaires sont soulignés. Elle reçoit les félicitations.

**Tous les items du palier 2 du socle sont alors validés et notamment ceux de la compétence 1** (La maîtrise de la langue française) qui attestent d'une bonne maîtrise de la lecture avec ses composantes afférentes. **Marie a acquis les compétences de base du palier 2 du socle commun qui préservent de l'illettrisme.**

●Du **CE1 au CM2**, les difficultés importantes rencontrées par Jean sont soulignées. Les appréciations des enseignants insistent sur le manque de compréhension des consignes, sur le découragement progressif de Jean malgré des « capacités », un « intérêt » et une « curiosité » réels dans certains domaines (matières scientifiques, compréhension en lecture). La lenteur de Jean à exécuter les tâches données est soulignée tout comme l'absence de questions et de demande d'aide quand il ne comprend pas.

● En fin de **CM2**, le palier 2 du socle commun n'est pas validé. La plupart des items de la compétence 1 (maîtrise de la langue française) et de la compétence 3 (Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) ne sont pas validés. **Les capacités de Jean ont été certes soulignées mais insuffisamment interrogées, sa curiosité non plus.**

Orientation en 6<sup>ème</sup> adaptée.

● **Au collège** : Jean effectue toute sa scolarité a été effectuée en SEGPA, avec des résultats qualifiés de « **moyens** » sur les bulletins. Les enseignants lui demandent « plus d'efforts et de concentration ».

● **A la fin de sa scolarité en collège, Jean n'a pas validé le palier 2 du socle commun : l'irréversibilité des acquis de base n'a pas été mise en place.**

● Il faut enfin souligner que l'évaluation de Jean s'est toujours faite sous forme de **notes chiffrées** rapportées à la moyenne du groupe classe.

### 3<sup>ème</sup> partie : Analyse de ces deux parcours scolaires

Marie	Jean
<p>1) La prévention de l'illettrisme se joue sur la durée du parcours scolaire, sur la cohérence et la continuité du cadre de référence donnée par le socle commun. L'acquisition du palier 2 du socle commun a permis de mettre en place chez Marie de manière irréversible les acquis de base : Marie a d'ailleurs passé avec succès les tests d'évaluation lors de la journée défense et citoyenneté.</p> <p>2) Pour prévenir l'illettrisme, il faut s'attacher d'abord à ce qui se passe dans la classe et à ce qui est du ressort des enseignants.</p> <p>3) Il ne faut jamais perdre de vue l'écart entre culture scolaire le plus souvent implicite et culture des familles : la connivence entre maison/famille et Ecole ne va pas de soi et aboutit à « la double solitude » de certains élèves - à l'école, chez eux - telle que Bernard Lahire la définit dans son article, « La réussite scolaire en milieux populaires ou les conditions sociales d'une schizophrénie heureuse », Ville-Ecole-Intégration, n° 114, septembre 1998. L'explicitation de la culture scolaire est indispensable. La coopération entre l'Ecole et les familles est indispensable.</p> <p>4) Donner du sens aux activités proposées, est déterminant : l'élève doit comprendre ce qu'il fait et pourquoi on lui demande de le faire.</p> <p>5) L'estime de soi et la confiance sont indispensables pour progresser Ce sont des facteurs essentiels dans la motivation de l'élève.</p>	<p>1) La prévention de l'illettrisme suppose d'intervenir très tôt dès les premiers signes de difficultés. Les écarts se creusent très vite et sont par la suite très difficiles à combler.</p> <p>2) Les relations affectives lors la mobilisation sur les apprentissages sont très importantes chez les élèves fragiles ou en grande difficulté (apprendre pour faire plaisir, prendre une évaluation négative pour un jugement définitif...). L'absence de bienveillance dans certaines appréciations portées par les enseignants peut très vite entraîner chez l'élève le découragement.</p> <p>3) Une évaluation par compétence se révèle essentielle pour valoriser les acquis des élèves fragiles et leur permettre de progresser. Elle s'appuie de plus sur une analyse précise des capacités et des difficultés des élèves. Elle est un facteur de motivation pour l'élève.</p> <p>4) La prévention de l'illettrisme doit donc jouer sur la durée du parcours scolaire identifié comme un continuum et sur la continuité du cadre de référence donné par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. L'absence de validation du palier 2 n'a pas permis d'asseoir chez Jean les acquis de base et de les rendre irréversibles dans le cadre de la sécurisation du parcours scolaire.</p>

## **Fiche n°4**

### **Prévenir l'illettrisme en assurant une maîtrise irréversible des acquis de base**

*L'acquisition du palier 2 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture assure les acquis de base à tous les élèves et préserve d'une situation d'illettrisme.*

*Les documents qui suivent reproduisent, avec son accord, l'intervention de Viviane Bouysse, inspectrice générale, à Dijon le 13 octobre 2011 sur la prévention de l'illettrisme.*

#### **1. Des obstacles potentiels aux apprentissages.**

##### **1.1. Pour faire de la prévention, nécessité de connaître les obstacles potentiels. Les difficultés peuvent résulter :**

- de troubles ou de déficiences : déficience intellectuelle, troubles sensoriels, troubles du langage et des apprentissages ;
- de perturbations des fonctions dites supérieures (attention - mémoire - raisonnement) liées à l'apprentissage et dégradées par des conditions éducatives défectueuses ;
- de conséquences de situations de fait extérieures à l'école : langue, culture, rapport à la langue et à la culture écrites ;
- de failles dans les pratiques d'enseignement : obstacles épistémologiques et didactiques non pris en compte ; ajustements défectueux des progressions ; lacunes ; rythme inadapté.

► La combinaison des facteurs aggrave la situation.

► Une question centrale : il faut réduire le poids des déterminismes sociaux c'est-à-dire relation entre échec scolaire et origine socioculturelle des élèves.

##### **1.2. Les différences entre élèves : effets cognitifs, langagiers et sociaux de la socialisation familiale.**

###### **Effets de vécus extrascolaires différents**

- en matière de socialisation intellectuelle, à la fois cognitive et langagière : familiarité acquise pour certains et pas du tout pour d'autres avec les usages du langage, le rapport au langage propres à l'école, réflexifs et distanciés ;
- en matière d'acculturation à l'écrit : familiarité ou non avec des objets culturels ; compréhension ou non des fonctions de l'écrit (productrice d'une motivation pour se les approprier) ;
- en matière de connivence entre maison/famille et Ecole : « double solitude » de certains élèves (Bernard Lahire).

► Vulnérabilité particulière des élèves issus des milieux dits défavorisés.

### 1.3. Les différences entre élèves : convergence des recherches dans l'analyse de ce qui permet de décrire les conduites des élèves « fragiles » ou en difficulté.

- ancrage dans l'expérience et la quotidienneté ;
- éloignement des usages du langage relevant de l'élaboration, de la culture écrite ; cumul d'approximations linguistiques (lexique et syntaxe) ;
- peu d'habitude de l'objectivation et de la prise de distance ;
- importance des relations affectives dans la mobilisation sur les apprentissages (apprendre pour faire plaisir, prendre une évaluation négative pour un jugement sur sa personne...) ;
- confusion entre effectuation des tâches scolaires et apprentissage des contenus de savoir (réussir un exercice // savoir pourquoi on réussit).

## 2. La maîtrise de l'oral, première priorité

### Nécessité de faire de l'oral un objet de travail

- Trop souvent, on pratique l'oral, on ne le travaille pas.
- Une validation d'acquis en matière d'oral dans le cadre du socle commun est demandée : plusieurs compétences sont concernées.

## 3. La lecture et sa double facette

### 3.1. En maternelle : des précurseurs essentiels

- S'acculturer : **approche patrimoniale et culturelle mais aussi approche linguistique** : entendre et comprendre le français écrit (langue du récit).
- **Comprendre des textes** : au-delà de l'imprégnation, des échanges (Parler AVEC en parlant SUR).
- Accéder à une des **caractéristiques de l'écrit** : en montrer la **stabilité**, et en faire comprendre les ressorts : c'est **un code** que tout le monde utilise de la même manière.
- Entrer dans **l'étude du code** avec mesure.

### 3.2. A l'école élémentaire : la GRANDE PRIORITE

#### Cycle 2 : objectif : savoir lire pour comprendre

- Lire : identification de mots ; enseignement du code grapho-phonologique pour parvenir à une aisance du déchiffrage.
- Comprendre : aller des mots au texte (intégration sémantique des informations) en faisant acquérir aux élèves une démarche méthodique.

### **Cycle 3 : objectif : lire/comprendre pour apprendre et pour satisfaire d'autres besoins**

- Acquisition des compétences du "lecteur expert" : automatisation du déchiffrage ; compréhension fine : inférences, interprétation.
- Acquisition des attitudes et des stratégies du "lecteur polyvalent" : lecture fonctionnelle, documentaire et littéraire (lecture dans toutes les disciplines).

► Il faut développer le travail de compréhension.

► Il faut élaborer un parcours\_de lecteur depuis la maternelle.

► Pour aller de la lecture à la littérature, il faut développer chez l'élève un comportement de lecteur polyvalent, actif et auto-régulé.

► Un enseignement explicite de la lecture littéraire est nécessaire, enseignement qui s'appuie sur des textes de plus en plus longs et complexes, résistants avec un objectif d'acculturation.

► Ainsi l'élève développe-t-il :

- des expériences de lecture variées et autonomes ;
- un répertoire étendu de stratégies de lecture et une aptitude à les utiliser de manière autonome ;
- une prise en compte améliorée des implicites ;
- la capacité à aborder les textes de manière critique et personnelle (vers une position plus esthétique qu'utilitaire / mise en jeu des aspects « privés » de la signification) ;
- la capacité à réfléchir sur sa lecture (évaluer sa compréhension - pluralité de critères - et remédier aux pertes de compréhension).

## **4. L'écriture : une pratique à développer**

### **4.1. En maternelle : objectif : comprendre qu'on n'écrit pas comme on parle**

- Production de phrases et de textes destinés à être lus : importance de la prise de distance, de la prise de conscience (passage de l'oral à l'écrit).
- Travail du geste graphique modeste mais rigoureux (conscience du rapport forme / sens).

### **4.2. Au cycle 2 : objectif : apprendre à écrire**

- Acquisition des « codes » gestuels (importance de l'aisance graphique) et orthographiques (on n'écrit pas seulement « comme ça se prononce »).
- Débuts de la production de textes de manière autonome ; privilégier des textes courts permettant un travail méthodique (concevoir le texte, le mettre en mots, réviser-corriger son écrit) en atelier dirigé et/ou en dictée à l'adulte.



#### **4.3. Au cycle 3 : objectif : savoir écrire pour apprendre et pour satisfaire d'autres besoins**

- Ecrire (notes et idées ; récits, descriptions, explications, justifications) pour des destinataires et des finalités variés.
- Ecrire en s'appuyant sur des outils bien repérés. Cohérence et cohésion des textes, révision des textes.
- Besoin de guidage pour certains élèves (enseignement explicite).

► Il faut donc faire vivre les usages et fonctions de l'écriture :

- Communiquer / s'exprimer.
- Essayer / s'essayer (écritures intermédiaires, brouillons) / penser.
- Structurer / Mettre en mémoire.

### **5. Des pratiques à revaloriser**

#### **5.1. Copie et récitation : « intériorisation de textes écrits sous une forme précise » (James Goody)**

- Copie « intelligente » à réhabiliter : copier vite et bien = atout technique pour la suite de la scolarité ; copier intelligemment = atout cognitif.
- Récitation (dans le cadre de pratiques variées) : veiller au choix des textes ; remobiliser les références en situation (« citations » dans des utilisations pertinentes).

#### **5.2. Lecture à voix haute**

- Pratique qui se travaille (relation avec l'accès à la compréhension).
- L'aisance en lecture à voix haute ne saurait être le critère des compétences de lecteur mais c'est un indicateur intéressant.

### **6. Le lexique : un enseignement raisonné et systématique**

**Extension et structuration :**

- **Extension : séances intégrées** : lexique spécialisé mais aussi lexique usuel. Polysémie des mots usuels = piège pour de nombreux élèves.
- **Structuration du lexique : séances spécifiques** pour travailler sur les relations de sens, de forme et les relations qui concernent sens et forme. Importance des traces et de la mémorisation. Ne pas négliger la question de la « définition ».



**Un faux débat** : enseigner **ce que veulent dire les mots** ou enseigner **comment on se sert des mots** :

- Connaître le sens des mots : problème de leur polysémie (significations dépendantes du contexte : le sens découle de l'utilisation). Attention aux représentations figées.
- Se servir des mots : connaître leurs possibilités sémantiques, les caractéristiques de leur fonctionnement syntaxique, les jugements sociaux éventuels sur ces mots.

## 7. Un facteur clé : le parler du professeur

**Le parler professionnel est modélisant** pour les apprentissages des élèves ; ses caractéristiques sont différentes selon le niveau. Cependant à tous les niveaux :

- Importance des **feed-back**, de la **reformulation** des propos des élèves : donner une forme correcte aux intentions des élèves sans les forcer nécessairement à répéter.
- Importance des **relances** et des **modes de questionnement** : les questions fermées amènent au mieux des réponses en un mot ou en un complément d'énoncé ; les questions ouvertes induisent des phrases plus complètes, parfois complexes selon la question.
- Importance des **liens langagiers** opérés par l'enseignant : « citations », « c'est comme... » (aide à la prise de distance et remobilisation/remémoration).

## 8. La personnalisation des parcours scolaires

**Prévention** : penser **BESOINS** avant **DIFFICULTES**.

- Besoins de stimulations langagières très tôt en maternelle : oral et entrée dans la culture de l'écrit.
- Intervenir dès les premiers signes de difficultés (attention aux écarts qui se creusent vite – impuissance à les combler ensuite).

**Activités pédagogiques complémentaires** :

- Ne pas penser ce temps comme radicalement différent des ateliers de langage ou des activités qui se déroulent pour tous en classe. Il faut stabiliser, sécuriser, entraîner sans perturber
- Temps en PLUS : plus de stimulations, plus d'interactions avec l'enseignant (bienveillant et exigeant) ; plus de guidage, d'explicitation, de disponibilité, d'attention personnalisée de sa part.

**PPRE** : une formule pour organiser les aides dans la durée (hiérarchiser, ordonner et coordonner, suivre dans la durée les actions entreprises pour aider tout élève en situation de difficultés résistantes et/ou multiples).

## 9. L'école en coopération ...

### ... avec les parents (d'autant plus que les enfants sont jeunes)

- Informer les parents sur l'importance des échanges langagiers avec leurs enfants : **susciter certaines attitudes, certaines pratiques** rares dans certains milieux ; **montrer** (ouverture des classes, usage de vidéos de la classe en situation) ; **expliquer** l'importance du soutien, du témoignage d'intérêt pour le travail scolaire (combattre la « double solitude », prévenir ou réduire les « conflits de loyauté »).
- S'appuyer, le cas échéant, sur des **médiations (associations)**.

## 10. Au collège : une validation du socle à poursuivre

### 10.1. En 6<sup>e</sup> : poursuivre la validation du palier 2 avec les PPRE passerelles

- Construire un continuum entre le premier et le second degrés : c'est le rôle des conseils pédagogiques écoles/collège pilotés par le principal et l'IEN.
- Ponctuer ce continuum d'outils de vérification et de renforcement des acquis des élèves tout au long de l'année de 6<sup>e</sup>.

### 10.2. De la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> : s'assurer de la validation du palier 3 en lien avec le début du lycée

- Construire cette validation par une approche disciplinaire et interdisciplinaire.
- Articuler le travail de la classe et les aides spécifiques en dehors de la classe.
- Construire un continuum pédagogique entre le collège et le lycée ; travailler en début de seconde en classe et en accompagnement personnalisé sur les fragilités repérées chez les élèves.

## Conclusion

- Enjeu fort = dans un grand nombre de cas, rompre une spirale intergénérationnelle de la difficulté scolaire d'abord liée à des usages restrictifs du langage, à une maîtrise linguistique défaillante, qui ont des conséquences sur l'éducation des enfants.
- Jouer sur la durée du parcours scolaire, sur la cohérence et la continuité du cadre de référence donné par le socle commun.
- Ne pas externaliser le traitement des problèmes d'apprentissage (mettre en œuvre précocement toute la gamme des aides possibles).
- Se situer dans une stratégie de résolution de problèmes pour travailler avec les partenaires (et non remonter de l'existence de ressources à la recherche de pseudo-justifications pour y recourir).

## **Fiche n°5**

### **Ressources en ligne sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme**

- Portail national des professionnels de l'éducation, éducol, dossier « Agir contre l'illettrisme » <http://eduscol.education.fr/>
- Kit pédagogique : « Agir contre l'illettrisme : l'Ecole se mobilise ! » du 14/11/2013 (en ligne sur éducol, dossier « Agir contre l'illettrisme »)
- Note d'information - DEPP - N° 12 - avril 2014 - Journée défense et citoyenneté 2013: des difficultés en lecture pour un jeune Français sur dix. <http://www.education.gouv.fr/>
- Base de ressources numériques en ligne, sélectionnées et décrites par le réseau SCÉRÉN <http://educasources.education.fr/>
- Site du ministère de la Défense, dossier Journée défense et citoyenneté [www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc)
- Site de l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme) [www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)
- Site du centre de ressources VEI (Ville-Ecole-Intégration) <http://www2.cndp.fr/vei/>
- Site de l'Observatoire National de la Lecture <http://onl.inrp.fr/ONL/garde>

**Fiche n°6**  
**Plan académique de prévention de l'illettrisme**  
*Un plan académique de prévention de l'illettrisme décliné au plus près  
des bassins de formation  
afin d'unir nos moyens et de partager nos compétences*

**Comité académique de pilotage**  
2 correspondants académiques 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés  
les IEN maîtrise de la langue / prévention de l'illettrisme  
les IEN-IO  
le proviseur vie scolaire  
le CSAIO  
deux IEN ET-EG  
deux chefs d'établissement (LP / collège en REP avec SEGPA)  
le chef du Centre du Service National de Dijon

**4  
PRIORITES**

Favoriser des apprentissages durables et plus solides pour chaque enfant et chaque jeune	Renforcer le lien entre l'école et les parents	Développer des partenariats associant différents acteurs de la réussite éducative	Sensibiliser et informer les équipes éducatives
--	--	---	---

**MODALITES  
D'ACTION**

<p><b>Clé de voûte :</b>  -continuum école/collège/lycée  -culture commune des corps d'encadrement  -lien entre la recherche et les pratiques pédagogiques</p> <p><b>Objets de travail :</b>  -repérage, suivi et diffusion des projets innovants et expérimentaux (projets de bassin, suivi de projets en LP...) en lien avec la CARDIE  ▶ prise en compte de la ruralité, de l'éducation prioritaire  ▶ visites conjointes IEN 1<sup>er</sup> degré, IEN ET-EG, IA-IPR  ▶ suivi et expertise conjointe avec universitaires</p>	<p><b>Clé de voûte :</b>  -explicitation de la culture scolaire, des modalités d'évaluation  -association des familles à la vie de l'Ecole</p> <p><b>Objets de travail :</b>  - les différents temps de l'enfant / de l'élève  -les supports d'évaluation  -impulsion d'une réflexion partenariale pour favoriser l'implantation d'une Action éducative familiale par département</p>	<p><b>Clé de voûte :</b>  -articuler l'action de chacun dans le respect de son domaine de compétences</p> <p><b>Objets de travail :</b>  -collaboration avec le Centre du Service National (CSN) au plus près de chaque bassin :  →présentation des Journées Défense et Citoyenneté dans chaque bassin de formation de l'académie  →harmonisation académique de la fiche de liaison entre le CSN et les DSDEN  -développement d'un partenariat avec le monde pénitentiaire</p>	<p><b>Clé de voûte :</b>  -partager les connaissances et les compétences au sein de l'Education nationale en lien avec les partenaires</p> <p><b>Objets de travail :</b>  -renforcer la lisibilité des actions menées dans chaque département : réalisation d'un tableau de bord  -rédaction et diffusion d'une plaquette académique sur l'illettrisme  -mise en place d'un module de formation « Prévention de l'illettrisme » dans le plan de formation continue des personnels d'encadrement et dans le stage des directeurs d'école  -collaboration avec l'ESPE pour intégrer un module « Prévention de l'illettrisme » dans le master MEEF  -crédation d'un site afin de mutualiser les outils et les ressources disponibles</p>
--	---	--	---

**Suivi et expertise de l'inspection générale 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés**

**Fiche n°7**  
**Des exemples académiques :**  
**présentation de quelques actions entreprises depuis la**  
**rentrée 2014**

I) Actions à brève échéance

- Action d'information à l'attention des corps d'inspection, des directeurs d'école, des chefs d'établissement grâce à la diffusion du kit pédagogique de prévention et de lutte contre l'illettrisme.
- Action de formation dans le plan de formation continue des chefs d'établissement.
- Action d'information et de sensibilisation, dans tous les bassins de formation de l'académie, à l'importance et au rôle des tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française passés par les jeunes lors de la journée défense et citoyenneté : intervention du capitaine Plaza, chef du Centre du Service National de Dijon, qui présentera les résultats à la journée défense et citoyenneté.
- Travail sur une harmonisation académique des procédures permettant le suivi des élèves scolarisés repérés en grande difficulté lors de la journée défense et citoyenneté.
- Suivi de jeunes repérés en grande difficulté à la JDC dans 4 lycées professionnels de l'académie (cette expérimentation se fera en lien avec les chefs d'établissement, les IEN ET-EG et l'IEN-IO)

II) Actions à plus longue échéance

- Travail en lien avec la CARDIE sur le continuum école/collège/lycée dans le bassin de formation Nevers/Morvan.
- Travail en lien avec le monde pénitentiaire : mutualisation d'outils permettant de prévenir et lutter contre l'illettrisme.
- Identification des actions de prévention de l'illettrisme menées dans l'académie ; mutualisation des ressources et des outils disponibles.
- Travail sur le lien école-parents.

## **Fiche n°8**

### **Un exemple particulier :**

# **présentation du travail mené dans le bassin Nevers/Morvan sur le continuum pédagogique et la sécurisation du parcours de l'élève.**

*Cet exemple montre que le bassin de formation est une unité territoriale pertinente pour travailler sur la prévention de l'illettrisme : présence des représentants du premier degré (IEN) et du second degré (chefs d'établissement, IA-IPR, IEN ET-EG) qui permet une culture pédagogique commune sur l'ensemble du parcours des élèves, garantie par l'action conjointe des animateurs et des inspecteurs référents du bassin.*

### **1) Contexte général**

Cette démarche s'inscrit dans la sécurisation du parcours de l'élève :

- à l'articulation entre la fin de l'école élémentaire et le début du collège ;
- à l'articulation entre la fin du collège et le début du lycée.

Le projet a pour but de :

- **construire un continuum entre le premier degré et le second degré ainsi que sur l'ensemble du second degré ;**
- **ponctuer ce continuum d'outils de vérification et de renforcement des acquis des élèves.**

### **2) Liaison CM2/6<sup>ème</sup>**

Cette liaison s'inscrit pleinement dans la Loi sur la Refondation de l'école, instaurant des conseils pédagogiques écoles/collège.

En sécurisant le parcours des élèves, il s'agit ainsi d'assurer l'irréversibilité des acquis de base, c'est-à-dire la validation du palier 2 soit en fin de CM2 soit au cours de l'année de 6<sup>ème</sup>.

Les points forts de cette démarche sont :

- la constitution d'une **commission de régulation** des redoublements ;
- la **création d'évaluations 6<sup>ème</sup> originales** ;
- la **mise en synergie** des dispositifs pour créer un continuum sécurisé.

### **Les principaux éléments du dispositif et calendrier CM2/6<sup>ème</sup> :**

- **Avril : commission d'examen des redoublements CM2.** Il s'agit d'examiner les dossiers transmis par les écoles afin d'apprécier l'opportunité des redoublements proposés, dans la perspective d'en limiter le nombre. Un avis motivé est systématiquement renvoyé dans les écoles. La mise en place de cette commission a

déjà permis de faire diminuer de façon importante les redoublements, notamment au niveau CM2.

- **Juin : PPRE passerelle.** Lors de la commission de liaison CM2/6<sup>ème</sup> tenue en fin d'année, professeurs des écoles et professeurs de collège définissent les priorités et les modalités du PPRE passerelle. Cet accompagnement personnalisé est donc prêt à être activé dès le début du mois de septembre de 6<sup>ème</sup>.
- **Novembre : premier conseil pédagogique écoles/collège (CM2/6<sup>ème</sup>).** Il a pour objectif notamment de dresser un premier bilan de la validation des paliers 2.
- **Janvier : évaluations 6<sup>ème</sup> français et mathématiques.** Réalisée en janvier, ces évaluations s'adressent aux élèves de 6<sup>e</sup> et permettent de repérer certains élèves qui ont validé un « palier 2 fragile ». Dans ce cas, ce protocole va servir à mettre en place des aides pour la suite de l'année en 6<sup>e</sup> à l'attention de ces élèves. Mais il servira également à poursuivre la validation du palier 2 pour les élèves ayant bénéficié d'un PPRE passerelle et donc à vérifier l'efficacité de ce dispositif d'aide.
- **Février : restitution des évaluations.** La restitution de ces résultats devra faire l'objet d'un deuxième conseil pédagogique école/collège. Elle pourra également alimenter la réflexion du conseil de classe du deuxième trimestre et initiera à une réflexion sur l'évaluation par compétences.

### 3) Liaison 3<sup>ème</sup>/2<sup>nde</sup> : expérimentation au lycée du secteur de Decize

Certains élèves présentent des fragilités notamment dans l'acquisition de la compétence 1 « Maîtrise de la langue ».

Il est donc nécessaire de développer le même type de liaison entre la 3<sup>ème</sup> et la 2<sup>nde</sup> qu'entre le CM2 et la 6<sup>ème</sup> dans un double objectif :

- asseoir les compétences du palier 3 et plus spécifiquement la compétence 1 ;
- accompagner les jeunes « fragiles » dès le début de la 2<sup>nde</sup>

#### **Les principaux éléments du dispositif et calendrier :**

- **Création d'une commission de liaison 3<sup>ème</sup>/2<sup>nde</sup> (juin).** Il s'agit d'élaborer un projet personnalisé en fonction des difficultés repérées chez certains élèves par les professeurs de 3<sup>ème</sup>. Les modalités de l'aide dès le début de la 2<sup>nde</sup> sont définies lors de cette commission qui se tient début juin. Le formulaire du projet personnalisé est complété conjointement entre les professeurs du collège et ceux du lycée.
- **Début de l'année scolaire de 2<sup>nde</sup> (septembre/octobre/novembre).** Des visites conjointes assurées par les inspecteurs référents du bassin permettent de vérifier la mise en place des aides définies en juin.
- **Création d'un conseil pédagogique collège/lycée (décembre 2014).** Il s'agit de dresser un bilan de l'aide apportée et de réguler les modalités d'aide.
- **Création entre janvier et juin 2015 d'un protocole d'évaluation en français afin de vérifier l'efficacité de l'aide apportée aux élèves.** Harmonisation des exigences et début d'une réflexion sur l'évaluation par compétences.